



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	15
votants	15

OBJET :

Fixation du nombre
des adjoints au Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 031-213102247-20260322-DEL_2026_01_02-DE

REÇU

le 23 MARS 2026

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2026-01-02**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à 11 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés :

Vu l'article L.2122-1 du CGCT qui dispose : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. »

Vu l'article L.2122-2 du CGCT qui dispose : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. »

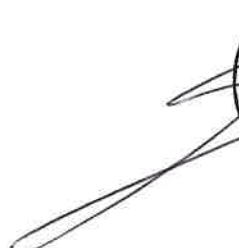
Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan est de 15 membres, il ne peut y avoir plus de 4 adjoints au maire.

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de fixer à 4 le nombre des adjoints au maire de la ville de Gourdan-Polignan

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Patrick SAULNERON
Mairie de Gourdan-Polignan
31270 (Hte-Garonne)

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.